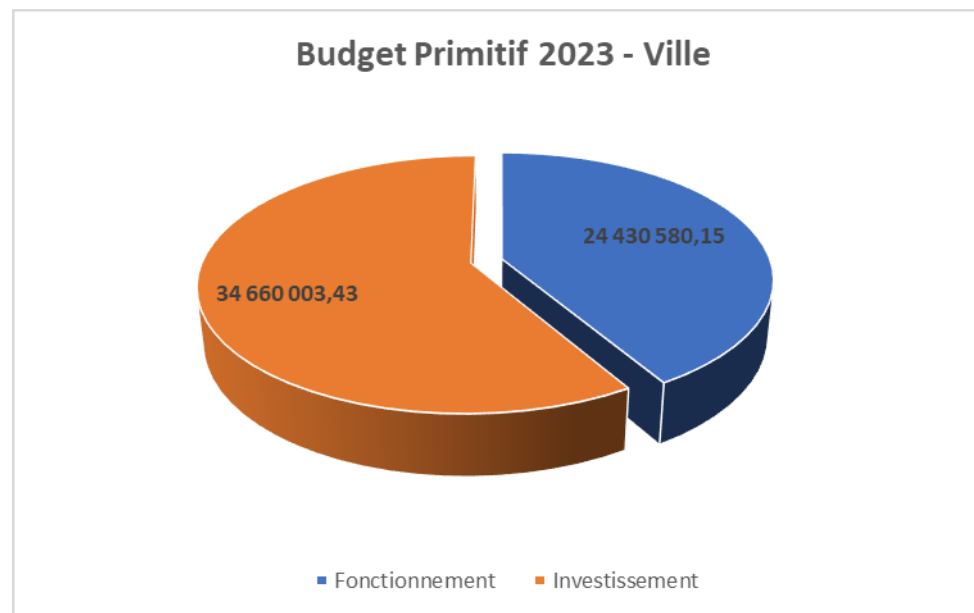


Note de présentation des budgets primitifs 2023

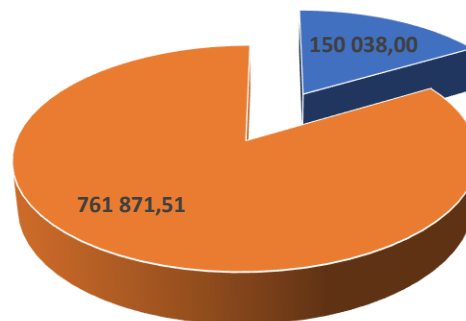
Conseil Municipal du 13 avril 2023

2023 :

Malgré le contexte international et national épouvantable : Des investissements records pour les Beaucairois grâce à un travail de fond colossal de la municipalité, encouragée par de nombreux partenaires sollicités et associés très en amont !

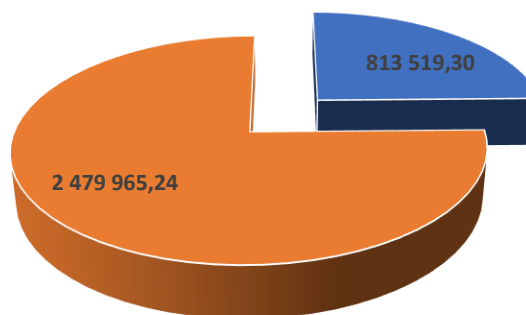


Budget Primitif 2023 - Eau



■ Fonctionnement ■ Investissement

Budget Primitif 2023 - Assainissement



■ Fonctionnement ■ Investissement

La crise sanitaire n'est pas encore terminée que les pays connaissent un ralentissement de la croissance et une inflation qui atteint des sommets en 2022. La guerre en Ukraine combinée à la spéculation et au durcissement des politiques monétaires des banques centrales conduit à une hausse significative des matières premières.

C'est dans ce contexte de hausse des prix et d'incertitude que la commune a pour objectif de tenir le cap qu'elle s'est fixée et ainsi poursuivre la réalisation des projets engagés ou à venir par une gestion efficiente des deniers publics afin d'apporter le meilleur service aux Beaucairoises et aux Beaucairois et de développer l'attractivité de notre belle Ville mais aussi le lien social essentiel en ces périodes.

En 2023, la municipalité gardera, envers et contre tout, le cap pour améliorer la vie des Beaucairois.

La réalisation du budget, dans un contexte national très difficile en raison de la conjoncture et des mesures gouvernementales qui ont un impact sur les collectivités, est bel et bien un tour de force rendu uniquement possible grâce à la grande prudence de l'équipe municipale et à la gestion rigoureuse de la ville par la majorité municipale depuis 2014.

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2023
Impôts et taxes	14 398 000.00 €
Dotations et participations	5 863 080.00 €
Produits des services et du domaine	695 300.00 €
Atténuations de charges	153 193.00 €
Autres recettes	410 321.00 €
Excédent de fonctionnement	2 730 686.15 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 250 580.15 €
Recettes d'ordre	180 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	24 430 580.15 €

Impôts et taxes	
Impôts directs locaux (Taxe foncière sur le foncier bâti et Taxe foncière sur le foncier)	8 510 000.00
Dotation de solidarité communautaire	750 000.00 €
Attribution de compensation communautaire	3 950 000.00
Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	210 000.00 €
Autres taxes	978 000.00 €
Total	14 398 000.00

En 2023, la municipalité a décidé, contrairement à de nombreuses communes, de ne pas augmenter ses taux d'imposition. Depuis 2014, la commune a même baissé ses 3 taux locaux d'imposition à plusieurs reprises.

Ainsi, la taxe d'habitation, de 14,50% en 2014 est passée à 14,45% en 2015 puis à 14,40% en 2016 et à 14,35% depuis 2017.

La taxe sur le foncier bâti (taux communal) était passée de 26,28% en 2014 à 26,15% en 2015 puis à 26,10% en 2016 et à 26,05% depuis 2017 avant la réforme de l'Etat prenant effet en 2021.

Enfin, la taxe sur le foncier non bâti était passée de 52,70% en 2014 à 52,50% en 2015 puis à 52,30% en 2016 et à 52,10% depuis 2017.

Il faut donc noter que, sur décision de l'Etat, au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (en l'espèce 26.05%), il faut ajouter depuis 2021 la part départementale (en l'espèce 24.65%) qui compense la suppression par l'Etat aux communes du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit un total de 50,70% pour le foncier bâti.

En 2023, il est donc prévu de ne pas augmenter les taux en maintenant à 26,05% + 24,65% pour la taxe sur le foncier bâti (soit 50,70%) et 52,10% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Pour rappel : la loi de finances 2023 telle que voulue par le Gouvernement (et passée en force par le 49-3) prévoit une revalorisation nationale des bases fiscales en 2023 dans toute la France.

Pour mémoire, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

L'article de loi précité précise également que cette suppression progressive de la TH, mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023, s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021.

À compter de 2023, la taxe d'habitation maintenue par le gouvernement s'appelle « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) et la commune doit à nouveau voter son taux annuellement. En conséquence, pour Beaucaire, le taux de taxe d'habitation voté en 2023 concernera les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il restera au taux de 14,35%.

Une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être votée si la commune fait partie de la liste des communes en zone tendue qui devrait être votée prochainement par décret, mais la commune n'a pas à ce jour cette volonté.

Concernant la taxe sur les logements vacants, la loi de finances 2023 (article 74 repris par l'article 232 du Code Général des Impôts) a fixé à 17% le taux pour la première année et à 34% à compter de la seconde année.

En 2023, il est prévu de ne pas augmenter les taux en maintenant les taux inchangés par rapport à 2021 à 14,35% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, 26,05% + 24,65% pour la taxe sur le foncier bâti (soit 50,70%) et 52,10% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Comme cela est le cas depuis 2017, la municipalité garde le cap et propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 pour ne pas pénaliser les Beaucairois suffisamment éprouvés par l'inflation, la spéculation, l'inconséquence gouvernementale et l'augmentation des prix de première nécessité.

Dotations et participations	BP 2023
➤ Dotation Globale de Fonctionnement	
Dotation forfaitaire	480 000.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	2 400 000.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	120 000.00 €

➤ Participations	
Etat	1 000.00 €
Département	16 000.00 €
Autres organismes	982 080.00 €
➤ Attributions de péréquation et de compensation	
Dotation unique de compensations spécifiques TP	0.00 €
Compensations exonérations taxes foncières	1 850 000.00 €
➤ Dotation de recensement	2 000.00 €
➤ Dotation pour titres sécurisés	12 000.00 €

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées bien que très contraintes par l'actualité

Les dépenses de fonctionnement	BP 2023
Charges à caractère général	6 554 283.96 €
Charges de personnel	13 000 000.00 €
Charges de gestion courante	2 638 650.00 €
Charges financières	150 000.00 €
Charges exceptionnelles	206 450.00 €
Dépenses imprévues	266 196.19 €
Atténuation de produits	25 000.00 €
Provisions	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 840 580.15 €
Virement à la section d'investissement	1 100 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	490 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 590 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	24 430 580.15 €

Charges à caractère général	BP 2023
Achats de fournitures	2 636 195.96 €
Achats de services	3 755 348.00 €
Impôts et taxes	162 740.00 €
Total	6 554 283.96 €

Charges de personnel	BP 2023
Personnel extérieur	85 000.00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	125 000.00 €
Rémunération du personnel titulaire	6 655 000.00 €
Rémunération du personnel non titulaire	2 100 000.00 €
Cotisations salariales	3 610 000.00 €
Autres charges	412 000.00 €
Rémunération des apprentis	13 000.00 €
Total	13 000 000.00 €

L'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement *	BP 2023
Subventions d'investissement reçues	12 718 756.17 €
Emprunts et dettes assimilés	5 000 000.00 €
Immobilisations corporelles	282 414.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	940 000.00 €
Autres immobilisations financières	475 428.00 €
Produits de cession	3 505 540.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 050 000.00 €
Excédent d'investissement 2021	97 865.26 €

Total des recettes réelles d'investissement	25 070 003.43 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	490 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 100 000.00 €
Opérations patrimoniales	8 000 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	9 590 000.00 €
Total des recettes d'investissement	34 660 003.43 €

**y compris restes à réaliser*

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 251 de la loi de finances initiale pour 2021, la réforme de la gestion du FCTVA a automatisé l'attribution du FCTVA pour la commune en 2022. D'autre part, certaines dépenses, qui faisaient l'objet d'une compensation dans le cadre du FCTVA, sortent du dispositif. C'est par exemple le cas des dépenses du compte 202 "Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre" ainsi que les travaux en régie. À l'inverse, certaines dépenses qui n'étaient pas éligibles, le deviennent (comme celles du compte 2181 "Agencements et aménagements divers"). Le taux de compensation forfaitaire reste fixé à 16,404 %.

Les recettes d'investissement pour la commune proviennent donc du FCTVA, mais aussi des cessions, du produit des amendes de police ainsi que des subventions que la commune ne manque pas de solliciter de manière hyperactive. Néanmoins, il est nécessaire de recourir en 2023 à un emprunt afin de financer les projets structurants.

Les nombreuses subventions que la commune obtient sont la preuve de projets structurants nécessaires à l'aménagement du territoire. Ci-dessous, quelques-unes des subventions demandées ou obtenues ces dernières années grâce au travail important de l'équipe municipale en la matière qui montrent que nos projets sont reconnus et de qualité.

Pour 2023, la commune a sollicité des subventions qui sont en attente de traitement auprès des différents partenaires :

- Réhabilitation de la place du 8 mai et du parking du centre commercial de la Moulinelle
- Réfection de la toiture terrasse de l'école élémentaire Puech Cabrier
- Remplacement d'un chauffage au gaz par une pompe à chaleur pour le groupe scolaire de la Moulinelle
- Création d'un premier terrain synthétique
- Route de Nîmes Tranche 1
- Création de selfs dans les cantines
- Rénovation énergétique de la Halle des Sports
- Plan numérique dans les écoles (2^{ème} dépôt suite à refus).

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2021 et 2022.

Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre une gestion saine des finances communales qui empêche la commune de bénéficier de l'aide de l'Etat pour les augmentations des dépenses d'énergie et de la masse salariale. Elle était d'environ 8 ans en 2017. Elle est de 6,20 ans en 2022.

En 2023, la commune remboursera plus de 1 million d'euros d'emprunts.

Ces remboursements et la saine situation financière permettront donc de souscrire un emprunt de 5 millions d'euros maximum afin de conforter la politique offensive et volontariste d'investissements au bénéfice du cadre de vie des habitants et du développement de la commune.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 11 258 783,82€ et sera de 10 214 914,62€ au 31 décembre 2023, hors nouvel emprunt.

En 2023, la Ville de Beaucaire prévoit près de 35 millions d'euros d'investissements : un montant historique permis grâce à un travail de fond colossal de la municipalité, encouragée par de nombreux partenaires sollicités et associés très en amont !

Depuis 2014, la municipalité a pris le parti de remettre progressivement à niveau avec ambition les équipements structurants de la commune qui avaient été laissés à l'abandon mais aussi d'en créer d'autres ainsi que de travailler concrètement à la création d'un nouveau quartier d'habitat neuf en centre-ville. Vu la taille de notre commune, les investissements qui en résultent ne peuvent bien sûr être réalisés en une seule année. Des autorisations de programme et des crédits de paiement ont donc été mis en place afin de planifier financièrement et dans le temps la réalisation de ces investissements.

Tout cela alors que l'augmentation des taux directeurs des banques va entraîner un ralentissement de la consommation et de l'investissement.

En 2023, la Ville de Beaucaire prévoit près de 35 millions d'euros d'investissements dont près de 25 millions de nouvelles inscriptions budgétaires.

Ce très haut niveau d'investissements permet à la commune de participer activement à la relance économique du pays et de développer la ville et son

attractivité. Il est permis par une saine gestion, par des subventions que la majorité municipale s'est battue pour obtenir et par l'arrivée à maturité des grands projets.

Les principaux investissements de l'année 2023

• La réhabilitation de la base nautique municipale

L'actuelle municipalité a souhaité réhabiliter et agrandir l'actuelle Base nautique Internationale Adrien Hardy qui accueille le club d'aviron, le club de voile et l'école de sports municipale et qui s'est portée candidate pour être base arrière des JO 2024 en aviron et canoë kayak, cet équipement ayant depuis été retenu pour être centre de préparation aux jeux grâce à un dossier solide préparé par la municipalité en lien avec les services de la ville et les clubs.

Le budget prévisionnel global pour cette opération est de 8 157 716,04 € T.T.C. répartis en deux tranches comme suit :

- Tranche ferme : 584 783,57 € T.T.C.
- Tranche optionnelle : 7 572 932,47 € T.T.C.

Vu les montants en jeu, ce projet ne pouvait évidemment se concrétiser avec un financement exclusivement communal. Les cofinanceurs potentiels ont été associés très en amont et sollicités.

Le conseil régional d'Occitanie a délibéré pour soutenir le projet municipal à hauteur de 2 031 298 €. L'Agence Nationale du Sport soutient également le projet communal de grande qualité à hauteur de 550 000 € ainsi que le conseil départemental du Gard pour 1 million d'euros et très récemment l'Etat pour 800 000€. La CNR annoncera aussi prochainement son soutien suite à un dossier déposé par M. le Maire.

Le projet, bien enclenché en 2022, a dû affronter en début de chantier les pénuries mondiales de matières premières mais il est désormais très bien avancé.

• L'école Garrigues Planes – Tranche 3

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école Garrigues Planes se poursuivent. Le nouveau bâtiment de l'école maternelle a été inauguré à la rentrée en septembre 2021. La nouvelle cantine a elle été opérationnelle en septembre 2022.

Un budget global de 4 997 000€ TTC est consacré à ce projet.

L'année 2023 sera consacrée à la finalisation du projet avec la réhabilitation des vieux bâtiments existants.

Au total, le groupe scolaire sera doté de 9 classes supplémentaires, avec une cantine en rez-de-chaussée plus fonctionnelle et des espaces d'étude plus agréables.

Des subventions ont été demandées à l'Etat, au Département et à la Région. La commune a déjà obtenu 560 417 € au titre de la DSIL de l'Etat pour la 1ère tranche ; 559 696 € au titre de la DSIL pour la tranche 2 ; 545 580 € au titre de la DSIL pour la 3^{ème} tranche ; 398 139€ du Département au titre du Contrat Territorial.

• L'Ecole Nationale :

Parallèlement aux importants travaux de l'école Garrigues Planes, la commune a enclenché, en 2020, la phase opérationnelle de la réhabilitation et l'extension de l'Ecole Nationale, principale école du quartier prioritaire du centre-ville.

Le projet de réhabilitation et d'agrandissement de cette école est une opération complexe, du fait de sa localisation (centre-ville, site patrimonial remarquable, zone de présomption de prescription archéologique, proximité de riverains, accessibilité limitée), étant donné l'importance des travaux à entreprendre (état général assez dégradé de l'école qui n'a pas connu de travaux d'ampleur depuis au moins 40 ans) et des études à réaliser. Ce projet est pour autant un choix assumé à l'échelle de la municipalité qui souhaite offrir aux enfants du centre-ville une école pilote sur place, qui participe par ailleurs au dynamisme du centre historique et bénéficie à ses commerces.

Or, comme pour beaucoup de chantiers majeurs dans de nombreuses communes, la COVID 19 a des conséquences importantes sur les entreprises en capacité de répondre aux marchés publics. De plus, aujourd'hui, la pénurie de matières premières aboutit à la nécessaire relance des lots de marchés publics par manque de candidats en capacité de répondre aux demandes des cahiers des charges, les candidats ne pouvant s'engager en raison du contexte international sur des prix tant ceux-ci fluctuent, d'autres lots affichent eux des prix anormalement hauts en raison de la hausse des matières premières qui freine de nombreux projets partout sur le territoire national, raisons pour lesquelles la SPL Terre d'Argence (présidée par Juan Martinez), qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du chantier, a fait savoir à Monsieur le Maire que les 1 382 196€ déjà versés pour cette opération étaient suffisants pour l'année 2023. L'année 2023 devant permettre, nous l'espérons, d'attribuer les marchés de travaux après relance de tous les lots.

• Le nouveau quartier Sud Canal

Le beau projet du nouveau quartier Sud Canal continue. La Ville de Beaucaire ayant un riche patrimoine et des vestiges ayant été trouvés, des fouilles archéologiques ont été nécessaires qui ont retardé le projet de presque 1 an.

Pour 2023, une participation de 235 345 € H.T. est prévue pour poursuivre le renouveau de la Ville de Beaucaire, comme prévu dans le traité de concession de la ZAC. La vente des terrains a eu lieu en décembre 2022 et ce projet avance désormais.

• Le Pôle d'Echange Multimodal

Depuis le début de son premier mandat Monsieur le Maire réclamait que la Halte SNCF de Beaucaire soit mieux valorisée, plus utile à la population de notre bassin de vie et accessible, tout en y développant l'intermodalité.

Il réclamait par ailleurs une meilleure desserte. La mobilisation constante et persistante de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale (très attachés au service public de transport) sur ce dossier a fini par porter ses fruits.

La commune a déjà obtenu, depuis 2020, la multiplication par 3 du nombre de trains journaliers s'arrêtant à Beaucaire ainsi que des arrêts le dimanche.

Dans le même temps, la commune s'est portée volontaire auprès du conseil régional (compétent en matière de transports régionaux) pour créer un pôle d'échange multimodal.

Pour 2023, le budget devrait s'élever à 3 005 241,93 € (y compris les 750 000 € de restes à réaliser, les travaux ayant démarré en novembre 2022).

• L'Ad'Ap

L'Ad'Ap (agenda d'accessibilité des bâtiments communaux) va se terminer en 2023. La dernière tranche concerne l'école élémentaire de la Préfecture, le stade Philibert Schneider et l'Hôtel de Ville.

En 2023, la ville devrait dépenser environ 911 000€ en la matière.

• Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable de Beaucaire (PSMV)

Le PSMV est un document d'urbanisme réglementaire applicable sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Celui de Beaucaire a été approuvé le 31 décembre 2001 par arrêté ministériel puis modifié le 7 février 2008 par arrêté préfectoral.

La Commune a décidé de mettre en révision son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et a demandé à cet effet le concours de l'Etat qui financera à hauteur de 70%.

Ce projet de révision du PSMV se justifie par la densité et l'évolution du bâti de certains secteurs ainsi que par la problématique générale du logement qui s'analysera et s'encadrera différemment selon les caractéristiques des îlots et des parcelles.

Le reste à charge pour la commune est de 216 698.40€ qui seront répartis sur 4 ans, soit environ 136 000€ en 2023 (dont 80 000€ de restes à réaliser).

• Les subventions façades

Beaucaire poursuit son embellissement. L'opération d'aide à la réhabilitation des façades va continuer pour le centre ancien. La Ville prévoit un budget de 250 000 € en 2023.

La Région Occitanie soutiendrait cette opération à hauteur de 80 000€ maximum.

• Foot : Le premier terrain synthétique

La municipalité souhaite progressivement (en fonction des coûts et des subventions liées) transformer 2 des terrains en herbe et de stabilisé (inutilisé car dangereux) que comptent le complexe sportif Fernand Lamouroux en terrains de football synthétiques vu le nombre important de licenciés en football à Beaucaire (plus de 800), ville qui comporte deux quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Par ailleurs, outre le gain indispensable en volume d'heures de piétinement, le remplacement progressif permettra d'améliorer l'empreinte environnementale (économies d'eau, de produits divers, de peinture de traçage, etc.), d'optimiser l'utilisation des surfaces, d'augmenter l'offre sportive du complexe de la commune tout en réduisant intelligemment les ressources consacrées à l'entretien et à la maintenance de ces espaces de pratique sportive.

Pour 2023, un terrain sera transformé en terrain synthétique. La Ville va investir 1 225 000€ pour cette opération.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Gard ainsi que la Fédération Française de Football.

• La route de Nîmes

Le projet de réhabilitation de la route de Nîmes, une des artères principales de la Commune de Beaucaire, est un projet ambitieux de renouvellement complet de cette infrastructure vieillissante, incluant une démarche écologique par une végétalisation adaptée à l'environnement Méditerranéen plus économe en eau et en soins,

Cette rénovation permettra d'améliorer la sécurité, la circulation et la qualité du revêtement.

Ce projet sera réalisé en 2 tranches.

La première tranche a un coût estimé à environ 818 560 € TTC.

• La route de Saint Gilles partie urbaine (études)

Des études seront réalisées pour la rénovation de la route de Saint Gilles dans sa partie urbaine. Cette route desservira la future salle de spectacles et de congrès.

• La voirie communale

Le territoire de Beaucaire étant étendu, la Ville prévoit 400 000 € pour l'entretien des voiries (hors opérations spéciales) auxquels s'ajoutent 222 144,12 de restes à réaliser.

• Les investissements conditionnés à des soutiens financiers extérieurs

- Selfs dans les écoles (conditionnés à un soutien de l'Etat à 80%, la commune n'ayant pas les moyens de réaliser ce projet qui est un projet de confort dans ce contexte économique s'agissant en plus d'un service public facultatif (cantines)).
- Le plan numérique dans les écoles (conditionné à un soutien de l'Etat comme promis).
- Rénovation énergétique de la Halle des Sports (conditionnée à une subvention importante du Fonds Vert)

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2023 :

Recettes réelles	100 000.00 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	47 567.00 €
TOTAL	150 038.00 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2023 :

Dépenses réelles	45 038.00 €
Dépenses d'ordre	105 000.00 €
TOTAL	150 038.00 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2023 :

Recettes réelles	220 000.00 €
Recettes d'ordre	115 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	426 871.51 €
TOTAL	761 871.51 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2023 :

Dépenses réelles	740 093.90 €
Dépenses d'ordre	12 471.00 €
Dépenses reportées	9 306.61 €
TOTAL	761 871.51 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2023 :

Recettes réelles	380 000.00 €
Recettes d'ordre	147 150.00 €
Excédent de fonctionnement	286 369.30 €
TOTAL	813 519.30 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2023 :

Dépenses réelles	317 519.30 €
Dépenses d'ordre	496 000.00 €
TOTAL	813 519.30 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2023 :

Recettes réelles	390 000.00 €
Recettes d'ordre	566 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 523 965.24 €
TOTAL	2 479 965.24 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2023 :

Dépenses réelles	2 227 626.56 €
Dépenses d'ordre	217 150.00 €
Dépenses reportées	35 188.68 €
TOTAL	2 479 965.24 €